

Conseil communal

Aubonne

Séance du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Nicolas Pulfer
	M. Pierre André

43 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Marie-Christine Saxer Studer, Nicolas Suter, Dominique Favre, Mathieu Félix, Alexandre Liardet, Luc Chevalaz, Catherine Zweifel, Alain Biedermann, Sébastien Nyitraï, Pauline Rahmani, Romain Perrenoud.

Se sont excusés : Sébastien Nyitraï, Alexandre Liardet, Mathieu Félix, Luc Chevalaz, Marie Christine Saxer Studer, Alain Biedermann, Catherine Zweifel, Nicolas Suter, Dominique Favre, Romain Perrenoud.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour. La nomination de la Cogest sera traitée en point 3, pour permettre le dépouillement des voix durant la lecture du Préavis 5/15. L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 42 voix, 1 abstention.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015

Mme Catherine Aellen demande une correction en page 5. Il faut lire : « *Fr. 31'524'655.53 aux dépenses* ».

M. Marcel Schwab précise que le décompte des voix, en page 13, §6, n'a pas été donné. Il faut lire : « *L'amendement est refusé par 39 non, 6 oui, 1 abstention* ».

M. Gérard Heimberg demande d'ajouter l'énoncé de son sous-amendement pour l'art. 64, en page 12. Il faut lire : « *le Conseil tient un registre des intérêts* ». En page 13, 28<sup>ème</sup> ligne, il demande que son argument soit relevé par ces mots : « *Cette pratique n'est saine ni pour le Conseil, ni pour les communautés religieuses* ». En page 16, il demande l'ajout de la phrase suivante : « *M. Heimberg cite l'art 40a de la Loi sur les communes qui précise que le Conseil : s'organise librement, édicte un règlement d'organisation et nomme des commissions ; c'est*

*donc au Conseil d'assumer de manière autonome et interne tout le travail relatif à une modification de son règlement et non de faire intervenir la Municipalité sur ce sujet par la voie d'une motion ».*

Mme Sandra Linder tient à préciser qu'un procès-verbal n'est pas le reflet in extenso de toutes les discussions, cela n'a d'ailleurs jamais été le cas pour tous les procès-verbaux précédents. Un procès-verbal est décisionnel, il émet quelques éléments, mais ne doit pas retranscrire intégralement toutes les discussions qui ont lieu lors de chaque conseil.

M. Heimberg relève qu'il était fait mention dans le procès-verbal d'une citation de la présidente de la commission, donc la citation de l'opinant devait également être citée.

Le président soumet les modifications du procès-verbal aux conseillers, mais tient à préciser que la position du président du Conseil à ce sujet est dans la ligne de Mme Sandra Linder. Il rappelle que la règle n'est pas la description in extenso de tous les débats qui ont eu lieu lors de la séance du 23 juin. Le procès-verbal est accepté par 37 voix, 6 abstentions.

## 2. Communications du Bureau

Le Bureau propose un nouveau mode de paiement des jetons de présence afin de faciliter le travail de notre huissier. Dorénavant, chaque conseiller pourra choisir entre un paiement en espèces qui sera remis à la prochaine séance ou un versement bancaire. Un document à remplir, signer et à remettre à la secrétaire sera distribué en fin de séance.

Le programme des séances de l'année législative a été remis aux conseillers avec la convocation. Une liste des adresses et numéros de téléphone est en circulation et les conseillers sont priés de mentionner tout changement.

Le nouveau règlement du Conseil communal a été remis à l'autorité compétente pour validation. Tant que ce document n'a pas été retourné par le Canton, le Bureau a décidé de se référer au règlement actuel.

Les conseillers qui désirent faire partie d'une commission sont priés de prendre contact avec le président.

Le président était présent à la soirée du 1<sup>er</sup> août et remercie les Municipalités de Montherod et Aubonne pour leur organisation ainsi que le personnel communal. Il a également participé à l'inauguration d'AubonnExpo le 20 août dernier.

La votation sur la fusion des communes d'Aubonne, Montherod, Saubraz et St-Oyens aura lieu le 13 septembre prochain.

Le délai de dépôt des dossiers pour le 11<sup>ème</sup> Prix de la Ville d'Aubonne est fixé au 30 septembre.

Le président relève quelques manifestations à l'agenda en septembre : Aubonn'Apéros du 4 et 11 septembre, 31<sup>ème</sup> Triathlon d'Aubonne le 5, Gymkhana au Centre Culturel du Chêne le 9, Fête de Paroisse catholique le 9, Dimanche Gourmand à l'Arboretum sur le thème des champignons le 20, Inauguration de la place de jeux et du Collège du Cœur du Chêne le 25, Matinée d'orgue le 27, Don du sang le 30.

### 3. Nomination de la Commission de Gestion

Le président rappelle la composition de la précédente commission de gestion, en relevant qu'il serait judicieux qu'un ou deux de ses membres soient renommés afin d'assurer une certaine continuité. En réponse à la question de Mme Véronique Bezençon, le président précise que l'ancien règlement sera appliqué, avec une commission de gestion à 7 membres et 2 suppléants.

M. Guy Maurer relève que le nombre de membres pourrait être augmenté lorsque le nouveau règlement sera en vigueur.

Sont proposés : Mmes et MM. Nicole Gabella, Thomas Buchanan, Charles Gabella, Denis Berger, Jean-Philippe Egger, Anaïs Piguët, Patrick Berger, Patrick Schneiter, Daniel Favre, Philippe Cretegny.

Bulletins délivrés : 43, bulletins rentrés : 43, bulletins blancs : 0, bulletins nuls : 0, majorité absolue : 22.

Sont nommés :

Mme Anaïs Piguët	35 voix
M. Jean-Philippe Egger	34 voix
M. Thomas Buchanan	32 voix
M. Patrick Schneiter	31 voix
M. Denis Berger	31 voix
M. Philippe Cretegny	30 voix
Mme Nicole Gabella	27 voix

Suppléants :

M. Charles Gabella	22 voix
M. Patrick Berger	18 voix

### 4. Préavis 5/15 – Sécurisation des usagers des transports publics et des piétons à l'Ouriette

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral désire donner des explications préalables en ce qui concerne l'ouvrage, la mise à l'enquête et sa réalisation partielle. Cet ouvrage situé sur une route cantonale a été étudié en collaboration avec la Municipalité d'Aubonne, Merck-Serono, le Canton et M. Tellenbach, propriétaire. Ce projet a fait l'objet d'une enquête préalable auprès du Canton qui a donné son feu vert, ce qui a permis d'aller de l'avant rapidement.

La Municipalité d'Aubonne demande un crédit de Fr. 453'000.— TTC et les travaux déjà réalisés sont pris en charge sur le montant de Fr. 211'000.—TTC financé par la société Merck- Serono sur leur budget de construction. Le présent préavis est justifié pour achever la sécurisation de la traversée de la route cantonale.

Suite à ces précisions, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité invite les Conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Accorde un crédit de Fr. 453'000.— TTC pour les travaux de sécurisation des usagers des transports publics et des piétons à l'Ouriette,
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par une participation de Merck-Serono à hauteur de Fr. 211'000.—TTC et le solde par la trésorerie courante,
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs, compte no 9282.02 du bilan.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignés par le Bureau, soit :

Mme et MM. Patrick Berger, président, Gottfried Roth, Evelyne Lenoble, Marc-Henri Vallon, Luc Chevalaz. Suppléants : Pauline Rahmani, Dominique Favre.

En vertu de l'art. 61, le président invite les conseillers à faire part de leurs recommandations à la commission nommée.

M. Thomas Buchanan remercie la Municipalité des explications données sur le commencement des travaux, mais quel serait le risque encouru si le Conseil refusait ce préavis.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que les travaux s'arrêteraient.

M. Charles Gabella déplore encore une fois que la Municipalité mette le Conseil devant le fait accompli car les travaux sont déjà partiellement exécutés. Il demande à la commission de se pencher sur la raison pour laquelle ce préavis a été déposé après le début des travaux. Par ailleurs, le Conseil doit se prononcer sur un crédit de Fr. 453'000.—qui devrait tomber sur le coût des marchés publics. Enfin, un îlot est prévu, mais pas de passage piétons ce qui lui paraît dangereux, il faudrait alors limiter la vitesse à 50km/h car il est inconcevable que des piétons traversent cette route pour prendre le bus.

M. Mange demande que la commission se penche sur le fait que la famille Tellenbach a mis à bien plaisir du terrain à disposition, ce qui a été prévu pour qu'ils soient dédommagés car, à sa connaissance, il n'est pas mentionné de paiement de servitude au budget.

M. Heimberg demande à la commission de se pencher sur le fait que de tels travaux exigent normalement une enquête publique sur la totalité du projet, alors que le préavis ne parle que d'une enquête de légalisation des implantations des ouvrages .

M. Tétaz propose de se pencher sur le fait que les terrains de gauche et de droite sont la propriété de la commune d'Aubonne, ne serait-il pas possible, pour disposer d'un passage piéton, de déplacer les panneaux d'entrée de la localité.

Le président rappelle que toute personne du Conseil peut transmettre ses questions à la commission.

#### 5. Nomination de la commission « pour une politique énergétique responsable »

En application de l'art. 60 du règlement, le Conseil communal a décidé de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission composée de 5 membres et 2 suppléants a été désignée par le Bureau : Mmes et MM. Christine Dubugnon, présidente, Wladimir Mange, Catherine Aellen, Philippe Tétaz, Sébastien Hirschi, Suppléants : Serge Thorimbert et Rémy Senglet.

#### 6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Eric Müller annonce l'inauguration de la place de jeux et du Collège du Cœur du Chêne qui auront lieu respectivement à 16h00 et 18h00 le 25 septembre prochain. Vu l'affluence d'enfants à la place de jeux depuis son ouverture, l'objectif est largement atteint.

M. le Municipal Jean-Christophe De Mestral informe que le contrat avec Mobility est à bout touchant pour 2 véhicules qui seront situés à côté de la Gare des bus. La Municipalité compte sur une participation intense, car le système veut que la commune assure le déficit éventuel, qui peut se monter à Fr. 22'000.--, si personne n'utilisait ces véhicules durant une année.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne un aperçu de l'état des préavis votés : mise en séparatif de la rue du Moulin (Fr. 3'700'000.—), Fr. 3'000'000.— engagés à ce jour. Déferrisation de l'eau potable (Fr. 1'535'000.—), Fr. 1'128'000.— engagés à ce jour, l'installations est actuellement en fonction. Complexe scolaire du Cœur du Chêne (Fr. 12'000'000.—), Fr. 12'6000'000.—engagés à ce jour. Place de jeux du Chêne (Fr. 685'000.—), Fr. 500'000.—ont été engagés, les dernières factures arrivent. Le montant total des investissements sur l'année, est de Fr. 7'741'000.—. La dette à ce jour est de Fr. 21'687'000.— en augmentation d'environ Fr. 4'100'000.— depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier excuse l'absence de Mme Gisèle Burnet retenue par une autre séance et M. Michel Crottaz, en vacances. Il souligne qu'Aubonne est très festive ces derniers temps. En effet, la SDA a organisé une raclette aux Rochettes, manifestation fort sympathique et pour laquelle il remercie M. Pascal Lincio. Il y aura également les 4 heures du Guillon, le Triathlon. Il invite également les conseillers à participer à l'inauguration de la place de jeux et du Collège du Cœur du Chêne.

#### 7. Questions et vœux

M. Nils Piguet demande si des mesures ont été prises concernant les débordements des jeunes le soir et la nuit sur les escaliers du château et de la piscine.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme que des mesures ont été prises notamment en engageant un ASP pour faire des tournées la nuit, malheureusement il n'a pas le droit d'intervenir mais il en a informé la Gendarmerie. Les liens avec celle-ci ont été

renforcés et des agents patrouillent à deux reprises (23h00 et 01h00) durant les soirées du week-end. La Municipalité a évoqué la possibilité de mettre des caméras mais ce n'est pas forcément la panacée ; la Gendarmerie a quant à elle posé des caméras temporaires à d'autres endroits. L'affaire suit son cours.

M. Thomas Buchanan remercie la Municipalité pour la magnifique réalisation de la place de jeux et le collège du Cœur du Chêne. Il demande si l'achat d'un radar a été concrétisé pour faire respecter le 30 km/h dans la cité.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme que le radar a été acquis. Il est maintenant fonctionnel et il sera régulièrement utilisé.

A la question de Mme Catherine Milhaud Renaud qui demande la raison pour laquelle l'Esplanade est fermée, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que suite à un fort orage le 22 juillet, il y eut une infiltration d'eau entre le balcon et la toiture qui a inondé le sol de la véranda. La gérante n'a pas réagi assez vite et l'eau s'est infiltrée dans le plancher puis le sous-sol. C'est donc une succession d'événements tragi-comiques, mais la phase de réparation est bien avancée et le restaurant devrait être réouvert le 9 septembre prochain.

En réponse à la question de Mme Catherine Aellen concernant l'absence des dates de élections communales dans l'agenda des séances du Conseil, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier l'informe que si le projet de fusion est accepté, les élections communales auront lieu en octobre 2016, plutôt qu'en février.

M. Marcel Schwab aimerait rendre attentive la Municipalité sur la bande herbeuse le long de l'avenue du Clos d'Asper. La commission de l'époque s'était souciée des problèmes de sécurité à cet endroit. Il avait été décidé de faire des essais de plantation qui résisteraient au fil des saisons et il s'est avéré que la lavande serait la plus appropriée. Les travaux du dernier immeuble sont terminés et on constate que des herbes folles prospèrent telles celles qui envahissent les dépôts de terre à l'abandon. Serait-il possible de palier à ce manquement avec le choix définitif d'une plantation uniforme, lavande ou autre plante, le long de ladite avenue, ceci dans un délai raisonnable.

La place de jeux de la Traverse a été fermée pour un réaménagement durant 5 mois, conjointement aux travaux de celle du Chêne. Il est regrettable que la balançoire existante n'ait pas été maintenue et il aurait été judicieux de poser un gazon synthétique ou dalle, évitant ainsi aux enfants de patauger après une averse. L'endroit s'est d'ailleurs déjà passablement dégradé après quelques jours d'ouverture.

M. le Municipal Eric Muller a pris note que la lavande se portait bien. Il va transmettre les idées émises au responsable des Parcs et Jardins pour trouver une solution esthétique et la mieux adaptée possible. Ce qui a été réalisé à la place de jeux de la Traverse est modeste et financé par un fonds communautaire dans le quartier, on a estimé que c'était suffisant et que l'accent serait mis sur la place de jeux du Chêne afin que les enfants de toute la commune en bénéficient. A la rue de l'Industrie, les jeux vont être supprimés, car désuets et inutilisables en incitant les familles concernées à venir s'ébattre au Chêne.

M. Heimberg aimerait poser une question concernant l'application de la LAT et sa modification qui revoit la répartition des zones constructibles et non constructibles. Il semble que le canton ait fait un travail minutieux sur ce que chaque commune pourrait faire à ce sujet. On devrait pouvoir donner au Conseil et à la population les données de départ du travail qui est à faire. Par exemple, les caractéristiques de la répartition actuelle entre zone constructible et zone non constructible et l'objectif qu'aurait fixé le Canton concernant cette répartition.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que dans le cadre du PGA, une étude a été faite par le bureau GEA pour identifier les secteurs affectés à la construction et non bâtis. Ce bilan a été adressé à l'Etat. Aubonne est en zone rouge, mais on ne connaît pas les critères que l'Etat s'est fixé pour faire cette appréciation définitive de zone rouge ou verte. On doit recevoir des informations dans ce sens-là et toutes les communes les attendent avec impatience car c'est sur cette base-là que les correctifs devraient être entrepris. La seule chose connue c'est l'analyse de la situation terrains constructibles non bâtis.

M. Patrick Schneiter revient sur la remarque de M. Marcel Schwab, on doit arriver à trouver des plantations résistantes et il se réjouit d'avance de voir une magnifique avenue du Clos d'Asper. M. le Municipal Eric Müller espère que la lavande résistera sur le long terme car il y a très peu de terre à cet endroit.

Mme Catherine Aellen annonce que quelques députés de la région se sont concertés pour amener une information au sujet de la LAT auprès de la population sous forme d'une réunion d'information.

M. Wladimir Mange demande si la commune va s'engager à utiliser les véhicules Mobility pour les employés et les municipaux de la commune et sous quelle forme va-t-elle inciter la population d'Aubonne à le faire également.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il est prévu de trouver un mode de fonctionnement qui implique également l'administration. Quant à l'information au public, celle-ci sera faite par tous-ménages, site web, ou tout moyen conseillé par Mobility afin de ne pas avoir à recourir à la couverture de déficit.

Le président annonce que la prochaine séance aura lieu le 22 septembre 2015 et invite les conseillers à retirer le document de paiement des jetons auprès de M. Silvio Piemontesi. Il lève la séance à 21h25 après avoir convié l'assemblée à un apéro.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegy